



Prix Sadok Besrouer d'Excellence en Médecine et en Sciences de la Santé

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que la fondation "Sadok Besrouer", l'Université de Montréal et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique se sont associés pour l'attribution des Prix Sadok Besrouer d'excellence en médecine et en sciences de la santé.

Ces prix visent à encourager l'excellence par l'innovation dans les travaux de recherche et les travaux de développement et transfert de connaissances en Tunisie en plus de viser à stimuler l'excellence et l'innovation dans la formation des étudiants en médecine et en sciences de la santé.

Deux prix de 5000 \$ CAN chacun sont remis annuellement lors d'une cérémonie officielle et solennelle en Tunisie.

Les prix s'adressent aux enseignants et chercheurs tunisiens en médecine et sciences de la santé qui exercent leurs professions en Tunisie et qui démontrent un parcours marqué par l'excellence en développement et transfert des connaissances ou en recherche.

Le dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- **un résumé, d'un maximum de trois pages, dans lequel le candidat explique en quoi ses activités et réalisations sont innovantes et contribuent au développement et au transfert des connaissances en Tunisie.**
- **un CV de cinq pages au maximum résumant les réalisations et projets en cours en lien avec le prix convoité. le CV devra donc impérativement mettre en évidence la dimension de l'excellence de la candidature.**
- **Les attestations en lien avec le prix convoité.**
- **Une lettre de présentation personnelle.**

Il est à noter que pour le prix en recherche, les candidats devront être "chercheurs juniors", c'est à dire avoir déjà travaillé comme chercheur indépendant à temps plein pendant une période de 0 à 10 ans.

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique **au plus tard le 28 Février 2020.**

Les candidats sont tenus d'indiquer pour quels prix désirent-ils postuler soit "Candidature pour le Prix en développement et transfert des connaissances" ou "Candidature pour le Prix en recherche".

Une version numérique contenant tous les documents nécessaires doit impérativement accompagner le format papier de la candidature.